



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 25 septembre 2024

### Note de conjoncture sur les finances locales

**La Banque Postale publie ce jour sa « Note de conjoncture sur les finances locales » qui anticipe les comptes des collectivités locales françaises en 2024 dans leur ensemble et par niveau. Par ailleurs, elle s'enrichit cette année d'une analyse par politiques publiques, grâce à l'analyse fonctionnelle des balances comptables publiées par la DGFIP.**

#### 2024 : de crise en crise, de thème en thème

Depuis 2020 les collectivités locales ont dû s'adapter à une succession de crises, de la Covid-19 à l'explosion des prix, en passant par la perte d'attractivité des métiers locaux, la remontée rapide des taux d'intérêt ou encore, récemment, l'instabilité politique, le tout dans un contexte de bouleversement de la fiscalité locale.

Il n'est pas surprenant, dans ces conditions, que les années récentes se soient traduites par des résultats financiers atypiques difficiles à interpréter : ainsi les deux dernières années se sont conclues pour le bloc communal par une amélioration sensible, quoique hétérogène, de sa situation financière, quand 2023 a vu au contraire celle des départements se dégrader profondément, et leur trésorerie – comme celle des régions – amorcer une diminution sensible.

À cet égard, l'exercice 2024 semble réconcilier l'ensemble des acteurs locaux : selon nos estimations, **l'autofinancement devrait diminuer dans toutes les catégories (-8,7 %)**, de façon très marquée pour les départements et plus modeste pour les groupements à fiscalité propre.

**L'effet de ciseau, déjà observé en 2023, se confirmerait avec des dépenses de fonctionnement (+ 4,4 %) plus dynamiques que les recettes (+ 2,3 %)**, malgré une décélération dans les deux cas.

Le ralentissement de l'inflation ne se ferait pas encore sentir dans tous les domaines et les différentes mesures de revalorisation salariale pèseraient encore sur les frais de personnel. Les dépenses d'action sociale bénéficieraient d'un ralentissement du RSA qui ne compenserait pas la progression des dépenses au titre de l'aide sociale à l'enfance et du handicap.

En parallèle, la dynamique de la TVA, impôt désormais prépondérant, ne serait pas au rendez-vous en dépit d'une légère reprise de la croissance, et les droits de mutation à titre onéreux seraient à nouveau attendus en forte baisse (autour de 17 %), le marché immobilier et les taux d'intérêt n'étant toujours pas porteurs.

**Pour autant, on observerait une nouvelle accélération de l'investissement**, classique à l'approche de la fin du mandat municipal (+ 7,0 %) qui se traduirait par **un besoin de financement global de 13,8 milliards d'euros**. Ce dernier serait financé à hauteur de 5,8 milliards d'euros par un **accroissement de l'endettement** (correspondant à une hausse de

l'encours de dette de 2,8 %) et un **prélèvement important sur le fonds de roulement** (- 8,0 milliards d'euros), qui ne serait plus le seul fait des départements (- 3,7 milliards d'euros) et des régions (- 0,8 milliard d'euros).

Si l'apparition d'un besoin de financement important n'est pas inédite - une telle situation a par exemple été observée en 2007, 2008 ou 2013 - ce qui est peut-être le plus significatif, c'est que **la période actuelle n'est sans doute pas similaire aux précédents mandats décentralisés : de nouveaux thèmes d'action ont fait leur apparition** ou ont vu leur importance accrue, impliquant une action déterminée des collectivités locales : développement économique, aide à la réindustrialisation et soutien à l'innovation, modification des enjeux de l'aide sociale à l'enfance et qualité de vie du grand âge, sécurité des personnes, des biens et des systèmes et, bien évidemment, prise en compte du réchauffement climatique.

Dans ce contexte, le nécessaire redressement des finances publiques doit tenir compte selon nous de deux impératifs : la reconnaissance du caractère non linéaire dans le temps de la contribution des collectivités locales au déficit et la nécessité de reconnaître l'importance de leur autonomie dans le traitement local des priorités nationales.

### **A propos de La Banque Postale**

La Banque Postale forme, avec ses filiales dont CNP Assurances, un grand groupe international de bancassurance, 11ème de la zone par la taille du bilan. Son modèle d'affaires diversifié lui permet d'accompagner en France 20 millions de clients particuliers, entreprises, institutionnels et acteurs du secteur public local. Filiale du groupe La Poste, La Banque Postale est une banque de proximité, présente sur tout le territoire avec 17 700 points de contact dont près de 7 000 bureaux de poste.

Avec son plan stratégique « La Banque Postale 2030 », elle se fixe l'ambition de devenir la banque préférée des Français et le leader de la finance à impact, avec une gamme complète et omnicanale de services de bancassurance, articulée autour de ses deux marques : La Banque Postale, sa banque au quotidien et Louvre Banque Privée, sa banque patrimoniale.

La Banque Postale accélère sa stratégie de diversification et développe ses métiers d'expertise, notamment dans la gestion d'actifs, l'assurance, le crédit à la consommation et la banque des entreprises et du développement local.

Forte de son identité citoyenne, La Banque Postale œuvre pour une transition juste en intégrant au cœur de sa gouvernance des objectifs en matière d'impact environnemental et social. Entreprise à mission depuis mars 2022, La Banque Postale ambitionne d'atteindre zéro émission nette dès 2040. Elle figure aux 1ers rangs des agences de notation extra-financière.

### **Contacts presse :**

Stéphanie NOEL / 06 38 27 32 91 / [stephanie.noel@laposte.fr](mailto:stephanie.noel@laposte.fr)

France PLASSE / 06 08 47 75 41 / [France.plasse@laposte.fr](mailto:France.plasse@laposte.fr)